UNION FÉDÉRALE DES RETRAITÉS
UNSA Ferroviaire

OBSERVATOIRE PRIX ET PENSIONS
NOS DERNIERS COMMENTAIRES

➪ **Consultation de cette note mensuelle sur le site UNSA FERROVIAIRE , rubriques = NOS INFOS = Tous nos formats ="OBSERVATOIRE".**

➪ ***NB : pour prendre connaissance de cette note : ne pas oublier de cliquer sur* "télécharger nos derniers commentaires".**

OBSERVATIONS :

L'inflation, à fin oct. 2026, se situe à +3,4% sur un an. Mais le cumul des 12 derniers mois (hors tabac) affiche une hausse de +1,82%,
L' "atterrissement" à fin octobre se situe donc à +1,8%. Mais la ***méthode de calcul*** *et un chiffre retenu d'une inflation hors tabac pour un cumul des 12 derniers mois, ne positionneront* ***pas favorablement les discutions prévues pour le réajustement de nos retraites !***
Bien loin des +3,4% d'inflation du moment et des +3,7% à +4% attendus pour la fin de l'année 2026 !
Situation identique pour nos salariés dont le SMIC augmentera de +1,6% au 1er décembre 2026, en attendant des jours meilleurs pour le 1er janvier 2027 !
Pour l'I.P.C.H. (indice des prix à la consommation harmonisé)**: +3,7% à fin oct. 2026. ➪ Inflation en Europe : +4% fin oct. 2026.**
Et chez nos voisins : Belgique: +5,26%, Luxembourg: +2,7%, Allemagne:+2,8%, Italie: +5,4%, Espagne: +4,9%, Portugal: +3,8%
Suisse: +1,5%, Royaume-Uni: +3,5%, Etats-Unis: 3,7%.
Les mauvaises conditions climatiques actuelles sur l'Europe et les coûts supplémentaires engendrés par l'instabilité des prix du carburants et des énergies (gaz naturel +6,6% prévues au 1er nov.), se répercutent comme attendus dans le temps, sur l'ensemble des prix, et **font repartir l'inflation à la hausse**.
Le contexte géopolitique continue d'avoir des conséquences sur le devenir du coût de l'énergie, l'inflation et les taux d'intérêts. La croissance n'est plus au rendez-vous et le chômage repart à la hausse +8,2%. Et les prévisions du PIB sont également revues à la baisse pour 2026 +0,3% au lieu de 0,7% attendu
Même en cas de paix durable établie entre les Etats Unis et l'Iran, une situation économique plus favorable n'évoluera que lentement vers un retour à la normale!
Côté énergie : pas sûr que les discussions concernant la baisse des taxes sur l'électricité réclamée par la filière pour réussir le nouveau plan d'électrification aboutissent rapidement et soient socialement acceptables, dans la mesure ou pour l'Etat, la fiscalité énergétique rapporte 59,8 Md€ (2% du PIB) .
Dont 1% du PIB rien que pour les taxes sur les carburants ! Or des baisses accordées par le gouvernement ont abouti à 35 régimes dérogatoires en faveur : des transports, de l'agriculture, de la pêche, de l'industrie et du BTP, plus du gazole non routier et de l'aide aux biocarburants, pour un coût de 15 Md€.
Et quand les consommations de carburants chutent, comme observées actuellement, ce sont des recettes fiscales à la baisse !
Or, pour envisager une stratégie bas-carbone, c'est accepter 7 à 10 Md€ de recettes fiscales en moins d'ici 2030 et 15 à 30 Md€ d'ici 2050.

REVALORISATION DES RETRAITES : ➪ ***ARGIC-ARRCO : +1,4% prévu au 1er novembre 2026 et pour les 12 mois suivants.***

L'ensemble des **pensions de retraite du régime général a été revalorisé de +0,90% à compter du 1er janvier 2026.**
A**vec le gel des retraites ARGIC - ARRCO, l'augmentation est en fait : de +0,30% pour les cadres et de +0,60% pour les non-cadres !**
➪ ***Mais, pour les 12 mois à venir à compter du 1er nov. 2026, l'augmentation prévue pour les retraites ARGIC-ARRCO sera de +1,4%.***

POUVOIR D'ACHAT DES RETRAITES ET PREVISION DU BUDGET 2027 :

Le Parlement a rejeté, pour 2026, la remise en cause de l'abattement fiscal de 10% actuel sur l'impôt sur les revenus.
Ainsi que la non indexation sur l'inflation des prestations sociales, et du barème des impôts. Mais ***soyons vigilant pour le PLSS de 2027.***
Car l'actuel gouvernement souhaite à nouveau demander **une contribution aux retraités pour une participation de 5,5 Md€ sur le budget des retraites.** *Gel des pensions au-delà de 1260€ et sous-indexation de > à 1260€ et < 2024€ , désindexation totale des pensions les* plus élevées > 2024€ par rapport à l'inflation. Diminution du plafond d'abattement de 10% sur l'impôt sur le revenu des pensions et rentes *dont bénéficient les retraités. Ce plafond passerait de 4439€ à 3000€.* ***Refusé*** *pour l'instant par l'Assemblée Nationale en première lecture, Mais attendons la suite du vote du budget définitif et d'éventuels amendements, ou d'un hypothétique 49-3 !*
Sachant que l'augmentation du plafond de la CSG : +1,8%, est déjà venue plomber la faible revalorisation des retraites et forcément a maintenu le pouvoir d'achat monétaire des retraités, en 2026, une fois de plus, dans le rouge ! Et que la part des dépenses contraintes pèsent de plus en plus dans le budget : de 13% au début des années 1960, elle passe à plus de 30% aujourd'hui.

Le tout aurait un effet "anti distributif" et ferait porter l'effort davantage sur les retraités les plus modestes plutôt que sur les retraités disposant de plus forts revenus et qui *doivent être traités d'ailleurs devant l'impôt, avec la même égalité que les actifs les plus aisés. Car les seuls retraités dont le niveau de vie a progressé sont ceux possédant des revenus complémentaires liés à leur patrimoine.*

MODIFICATIONS APPORTÉES AU TABLEAU SYNOPTIQUE POUR TENIR COMPTE DE L'ACTUALITÉ POLITIQUE DU MOMENT :

Page 1 : Les chiffres du patrimoine retiennent : un chiffre de **9.000 Md€ pour les plus de 65 ans** ! Un chiffre qui devrait rassurer les futurs héritiers ! Avec leur épargne, les retraités se préservent vis à vis du risque d'une **entrée en Ehpad** et apportent leurs **contributions**, pour "boucher" **un bout de la dette actuelle de l'Etat** et pour également récompenser nos plus jeunes de participer à nos retraites par répartition !
Reprocher aux retraités de trop épargner !, c'est oublier que le livret A, *par exemple* **finance le logement social et le renouvellement urbain** en plus de placements sur les marchés financiers ! **A charge pour nos institutions bancaires de privilégier nos entreprises françaises !**
Page 3 : Le taux d'endettement / PIB : Ligne supplémentaire. *Il est intéressant de pouvoir comparer notre endettement avec celui de nos voisins.* La France (119,0%) est troisième après la Grèce (153,6%) et l'Italie (135,3%). Que dire des Etats Unis : 123% et du Japon : 250% !
Concernant les Etats Unis : en réglant les matières premières en dollars, *on laisse une partie de sa dette aux pays du tiers monde !*
Concernant le Japon : même pas peur, puisque leur dette appartient en totalité au peuple japonais. *Mais au détriment de la politique sociale !*
Concernant la France : seule la moitié de la dette est supportée par les français, 25% de la dette appartient à nos voisins européens et 25% à des pays extérieurs à l'Europe. *Ce qui est forcément dangereux pour notre économie,* et gênant pour effectuer des nouveaux emprunts *Ce n'est pas pour autant que nous devons baisser les bras ! Car le remboursement de cette dette ne favorise pas nos investissements !*

CONCERNANT LE SEUL DÉFICIT DES RETRAITES :

Il n'est pas nécessaire de demander aujourd'hui aux actifs et aux entreprises des **cotisations supplémentaires**.
➪ **En jouant sur les seuls transferts : c'est actuellement suffisant si le gouvernement veut s'en donner les moyens !**
Rééquilibrer la fiscalité , en renforçant la part de la fiscalité directe des hauts revenus est largement suffisant actuellement.
A titre d'exemple : reconnaître que **l'IFI** (impôt sur la fortune immobilière, à partir de 1,3 millions d'€) et la flat-tax ont contribué à une **baisse catastrophique** dans la construction des logements, ne rapportant que 1,8 Md€ au lieu de **l'ISF** (impôt de solidarité sur la fortune) qui rapportait 6,8 Md€.
Revenir à l'ISF rapporterait 4,5 Md€ par an ! Largement **suffisant** pour combler le seul déficit des retraites sans avoir pour l'instant à chercher ailleurs !
➪**De même il est devenu indispensable de revoir les niches fiscales insuffisamment encadrées dont le nombre recensées de 460 à 480 ne permet plus de s'y retrouver. Réduire leur coût lorsque leur efficacité n'est pas démontrée permettrait d'engranger de nouvelles recettes.**
➪**Une refonte des taux d'impôts sur les revenus et une progressivité à corriger sembleraient plus efficace et équitable que l'actuelle situation.**
➪**Pour mémoire, à titre d'exemple : e*n dix ans, les bénéfices des actionnaires du CAC 40 ont vu leurs profits s'accroitre de 115% et 0,1% des plus riches n'acquittent aucun impôt sur le revenu !***
De même : une commission d'enquête du Sénat vient d'estimer le total des aides publiques de l'Etat se décomposant comme suit :

- **Exonérations cotisations fiscales : 76 Md€ , ● Dépenses accordées pour les niches fiscales : 50 Md€**
- **Mesures de dérogations à la TVA à certains secteurs : 45 Md€ , ● Autres aides de l'Etat (au sens strict) : 40 Md€**
  ➪**Soit un total de 211 Md€ (dont les aides cumulées aux entreprises pour un montant de 59,8 Md€).**

Page 3 : Comparaison de l'âge de retraite en 2026 de l'âge effectif (E) par rapport à *l'âge légal (L)* :
Une nouvelle ligne du tableau permet de comparer notre situation par rapport celle de nos voisins.
La tendance est claire : **travailler plus longtemps devient la norme**, (évolution de **l'âge légal**) malgré de vifs débats sur l'équilibre entre soutenabilité financière et justice sociale, **d'autant que la reconnaissance de la pénibilité est toujours à la remorque !**

<u>Mais la réalité est tout autre</u>, lorsque l'on compare **l'âge effectif de départ par rapport à l'âge légal,** pour tous nos voisins concernés !
Age effectif (E) / *Age légal (L)* : Fr. <u>E: 63,6</u>, *L: 64, 67,70 ans,* All. <u>E: 64,1</u>, *L: 65, 67 ans* , Belg. <u>E: 61,5</u>, *L: 65, 67 ans* , Ita. <u>E: 64</u>, *L: 67 ans* , Esp. <u>E: 62,7</u> , *L: 65 ans.*
***Les écarts sont toujours persistants* ! Y compris pour la France. Dont le COR voudrait voir reculer le départ en retraite à 65 ans !!**

<u>Concernant la reconnaissance de la pénibilité :</u>

*NB : Se souvenir : qu' **un tiers** des travailleurs les plus pauvres, occupant les postes les plus pénibles **décèdent avant l'âge de 64 ans** !!*

<u>Page 3 : Taux de remplacement . Espérance de vie. Nombre d'actifs par retraités. Taux de fécondité.</u>

Ces renseignements complètent la page 3.

Taux de remplacement : Taux à la liquidation /12 derniers salaires: 1940 = 71%, 1949 = 72,2%, 1965 = 76,8%, 1980 = 68,9%, 2024 = 66,6%, 2050 + 64,4%..
Un taux de remplacement constamment en baisse, suite aux multiples réformes menées depuis 1990 : introduction de la CSG, désindexation des pensions sur les salaires, relèvement des âges de départ à la retraite, introduction de décote, s'ajoutant pour le calcul de <u>la retraite de base du régime général</u> , à la moyenne calculée sur les 25 années civiles les plus rémunères de la carrière ...
Espérance de vie INSEE*, 2026 : F: 85,9 ans, H: 80,4 ans. En 2050 : F: 91 ans, H: 84,3 ans.*
Espérance de vie en bonne santé*, en 2026 (en baisse !) : F: 64,1 ans, H: 63,7 ans. INSEE en 2070 : les + de 65 ans passeront de 21% à 29%.*
Nombre d'actifs par retraités *: En 2002 : 2,1 actifs pour 1 retraité, 1,7 en 2020, 1,6 en 2030, 1,5 en 2040, 1,3 en 2070, contre 4,69 en 1960.*
Taux de fécondité (ICF) : diminue de façon sensible, en France comme en Europe : 2,02. En France en 2010, il tombe à 1,56 en 2025.
Compensé toutefois en partie, comme toujours dans l'histoire de notre pays, par <u>le solde migratoire</u> (différence entre l'immigration et l'émigration).
Lequel sur ces 5 dernières années, oscille autour de +160.000, par an. Et reste un facteur déterminant de l'évolution démographique.
➪Le nombre des retraités se situerait autour de 19 millions d'ici 2040.

➪ Faudra-t'il considérer que la retraite par répartition ne serait plus devenue <u>qu'un simple étage</u> ?

Evidemment **ces chiffres** nous obligent à se poser la question **de la pérennité de la retraite par répartition** qui ne *cesse* ***de fondre au fur et à mesure des réformes successives* ,** alors que **le nombre d'actifs diminue** et que le taux de fécondité est plus faible.
Même si **<u>notre priorité c'est bien de défendre la retraite par répartition</u>, *véritable pilier de notre système de retraite et qui doit le rester !***
Mais en tant que **syndicat réformiste** et sous réserve de ne pas nous engager vers **un facteur d'inégalités** : un étage supplémentaire de ***retraite par capitalisation se posera inévitablement à nous !***
*Or, la meilleure façon de défendre nos **retraites par répartition** (retraite de base plus complémentaires par points) n'est pas de tourner le dos à la proposition de **retraite supplémentaire** par capitalisation mais d'accompagner **le processus déjà engagé** (PER individuel, PER collectif, PER d'entreprise obligatoire, assurance vie, PEA, etc. **Préfon pour le public**), **<u>afin de pouvoir le contrôler</u> , voire de pouvoir l'amender !***
Prenons **Préfon** à **titre d'exemple** : Cotiser à la **Préfon** permet de se constituer **un étage supplémentaire**, **<u>un complément de revenu</u>** ***<u>pour éviter une trop forte baisse de pouvoir d'achat monétaire, une fois à la retraite.</u>*** Préfon est aussi **un outil de défiscalisation.**
*La rente **versée à vie** fait l'objet d'une **revalorisation chaque année pour tenir compte de l'inflation et ne peut être revue à la baisse** !*
Autre exemple de complément de revenu :** le PER (Plan d'Epargne Retraite) connait un vif succès : 12,7 millions de français en possèdent un actuellement avec **une progression de 185%** , observée entre 2020 et 2025. Il séduit 15,6% des 25-34 ans et 20,1% des 35-44 ans. Signe, **d'une anticipation plus précoce** des enjeux de la retraite de nos plus jeunes actifs **qui ne peut plus être ignorée !

*Vous trouverez aussi **d'autres mises à jour dans le dernier tableau synoptique** : sur lesquelles nous aurons l'occasion de revenir .*

Enfin, les incertitudes politiques du moment, porteuses **d'instabilités économiques**, ne favorisent que **mollement les investissements** du privé comme ceux du public et l'emploi (**chômage à nouveau en hausse +7,9%, fin 2025**) **et déjà à : +8,2% au 3éme trimestre de 2026 !**

➪ *Dommage car à partir de 5% de chômage : il n'y a plus de problème de déficit pour nos retraites !*

➪ C'est donc bien la recherche du plein emploi qui devrait animer en priorité nos politiciens, en favorisant un objectif de réindustrialisation de la France, en soutenant la compétitivité des entreprises industrielles et le développement des industries vertes.

°°

REDACTEUR : REMY-CHARLES DOSSIN U.F.R CENTRAUX